

## Plan santé mentale : les quatre axes du gouvernement

Le ministère de la Santé a soumis au comité d'orientation du plan Santé mentale 2011-2015 un document de travail fixant quatre grands axes stratégiques destinés « à prévenir et réduire les ruptures » : au cours de la vie du malade, au niveau de l'offre de soins de proximité, au sein des modes d'exercice et de « l'environnement sociétal » de la psychiatrie.



Les membres du comité d'orientation se sont réunis lundi après-midi au ministère de la Santé pour discuter d'un document de travail qui fixe le cap souhaité par le gouvernement pour le plan Santé mentale. Attendu pour le mois de décembre, ce plan ne devrait pas excéder les 15 pages (contre près d'une centaine pour le précédent plan 2005-2008). « Prévenir et réduire les ruptures pour mieux vivre avec des troubles psychiques », tel est le titre encore provisoire suggéré dans le document de travail ministériel.

Quatre grands axes stratégiques y sont présentés. Le premier aborde la prévention et la réduction des ruptures durant la vie du malade. Il s'agit notamment d'« améliorer l'accès de la personne aux soins psychiatriques et somatiques dont elle a besoin », de « favoriser la réhabilitation psychosociale », d'« améliorer la continuité des soins et de l'accompagnement aux différents âges de la vie de la personne », sa qualité de vie et son accès aux droits. Le soutien aux aidants constitue une autre priorité de ce premier axe. Le deuxième axe ambitionne de « prévenir et réduire les ruptures selon les publics et les territoires ». Y seront entre autres inscrits, une meilleure répartition de l'offre de soins dans sa proximité et sa variété, la fin des « points noirs » en matière d'hospitalisation psychiatrique, l'adaptation de l'offre aux populations ayant des besoins spécifiques (prisonniers, sans-abri, handicapés), ainsi qu'une information beaucoup plus lisible sur les dispositifs de prise en charge.

### Sortir des conflits d'école.

Le troisième axe arrêté par le ministère vise à la réduction et à la prévention des ruptures entre la psychiatrie et son environnement sociétal (représentations sociétales de la psychiatrie, relations avec la justice...). « Les représentations négatives des troubles mentaux, de la psychiatrie, des handicaps psychiques nuisent à la santé publique, en tant qu'elles retardent bien souvent la demande d'aide et le recours aux soins. Elles peuvent aussi mettre en échec les programmes d'accès au soin, de prise en charge et d'accompagnement, mais aussi isoler et faire souffrir les personnes et leurs proches », souligne le ministère.

Le quatrième et dernier axe s'attache à « prévenir et réduire les ruptures entre les savoirs ». Il s'agit ici de « sortir des conflits d'écoles », entre les différentes approches thérapeutiques, « toutes utiles et complémentaires ». À l'issue de la réunion de lundi, les membres du comité d'orientation du nouveau plan doivent faire part de leurs commentaires sur ces grands axes arrêtés par le gouvernement. S'ensuivront quatre autres réunions de travail – une par axe – qui permettront d'aboutir à la rédaction du plan à partir du mois de décembre.

› DAVID BILHAUT